

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 22 JANVIER 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 22 janvier, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Edith BRESSON, Maire.

Etaient présents : M. Guillaume GIOT, M. Matthieu SPIESSER, Mme Virginie SENTUCQ, M. Sébastien RAVIER, M. Jean-François GIRARD, Mme Marie-Claude PASTY, M. Wilfried LAURENT, Mme Frédérique LAFONT, Mme Joëlle ANDREOLETTI, M. Marcel Gérard POTIER.
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Mme Jacqueline SCHREINER, M. Edouard ANDRÉ, M. Philippe SEDILLEAU.

Procuration : Mme Jacqueline SCHREINER pour Mme Frédérique LAFONT.

Secrétaire de séance : Mme Virginie SENTUCQ.

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE CREDITS A HAUTEUR DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE PRECEDENT :

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales :

ARTICLE L.1612-1

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L.4312-6.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article selon le tableau ci-dessous :

PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

Commune - Eau - Assainissement - Camping - Chaufferie bois - Logements sociaux

Budget principal COMMUNE - Dépenses Investissement			
N° Chapitre	Objet	Montant alloué en 2018	1/4 du montant alloué en 2018
20	Immobilisations incorporelles	10 100.00 €	2 525.00 €
21	Immobilisations corporelles	347 080.00 €	86 770.00 €
23	Immobilisations en cours	135 000.00 €	33 750.00 €
S/Total 1			123 045.00 €

Budget annexe EAU - Dépenses Investissement			
N° Chapitre	Objet	Montant alloué en 2018	1/4 du montant alloué en 2018
21	Immobilisations corporelles	100 000.00 €	25 000.00 €
23	Immobilisations en cours	222 698.18 €	55 674.55 €
S/Total 1			80 674.55 €

Budget annexe ASSAINISSEMENT - Dépenses Investissement			
N° Chapitre	Objet	Montant alloué en 2018	1/4 du montant alloué en 2018
020	Dépenses imprévues	40 000.00 €	10 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	20 000.00 €	5 000.00 €
23	Immobilisations en cours	1 140 000.00 €	285 000.00 €
S/Total 1			300 000.00 €

Budget annexe CAMPING - Dépenses Investissement			
N° Chapitre	Objet	Montant alloué en 2018	1/4 du montant alloué en 2018
21	Immobilisations corporelles	6 500.00 €	1 625.00 €
23	Immobilisations en cours	3 500.00 €	875.00 €
S/Total 1			2 500.00 €

Budget annexe CHAUFFERIE BOIS - Dépenses Investissement			
N° Chapitre	Objet	Montant alloué en 2018	1/4 du montant alloué en 2018
21	Immobilisations corporelles	11 500.00 €	2 875.00 €
23	Immobilisations en cours	6 000.00 €	1 500.00 €
S/Total 1			4 375.00 €

Budget annexe LOGEMENTS SOCIAUX - Dépenses Investissement			
N° Chapitre	Objet	Montant alloué en 2018	1/4 du montant alloué en 2018
23	Immobilisations en cours	35 272.07 €	8 818.02 €
S/Total 1			8 818.02 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

Madame Joëlle Andreoletti demande s'il serait possible que les élus disposent d'une copie des différents documents pour faciliter leur compréhension. Monsieur Guillaume GIOT propose que la note de synthèse soit systématiquement distribuée à l'ensemble des élus en début de conseil municipal.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2019

Certains travaux prévus au budget primitif 2019 de la commune peuvent bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Le projet qui pourrait être présenté est le suivant :

Réfection et sécurisation de la voirie rue des Anges.

La commune sollicite au titre de la DETR 2019 une subvention au plus large possible (entre 20 et 50 %) et mandate le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

Monsieur GIOT rappelle que lors du conseil municipal du 7 novembre 2018 le dossier de subvention DSR 2019 a également été positionné sur ce projet. Il est possible de cumuler une subvention DETR à la subvention DSR tant que le montant total des subventions reste inférieur à 80% du coût total de l'opération.

Ce projet va également impliquer la réfection des réseaux eau et assainissement, un devis de la société VEOLIA est en attente. Monsieur GIOT espère le recevoir d'ici la clôture du dossier de demande de subvention. Le devis de la Société PASTEUR TP pour la réfection de voirie s'élève à un montant d'environ 100 000 € TTC. Il est impératif de flécher ce dossier sur la sécurisation de la voirie pour répondre au cahier des charges de la DETR.

Monsieur Sébastien RAVIER demande si la commune peut espérer obtenir 25% de subvention. Monsieur GIOT répond qu'il est probable que la commune obtienne une subvention d'environ 25000 € dans le cadre de la DSR. Concernant la DETR, si le dossier est accepté, le montant de la subvention pourrait être d'environ 25%. Il serait souhaitable de disposer d'une réponse avant le vote du budget primitif 2019 : ce ne sera pas le cas pour la DETR.

CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES ETANGS POUR LA REFECTION DE VOIRIE DE LA ROUTE TOURISTIQUE ENTRE LA FERTE BEAUHARNAIS ET MARCILLY EN GAULT.

Afin de permettre à la Communauté de Communes de porter le pilotage du projet d'aménagement de la route touristique dite « Route des Etangs », cheminant entre La Ferté Beauharnais et Marcilly en Gault, en passant par Neung-sur-Beuvron et Saint-Viâtre, une convention doit être passée par les parties envisageant les droits et responsabilités réciproques.

Lors du conseil communautaire en date du 14 décembre 2018, la passation d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, élément indispensable au portage de ce projet de réfection de voirie a été validée.

Il est donc nécessaire de soumettre à l'assemblée délibérante l'autorisation de signer la convention avec la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des termes de ladite convention

DECIDE à l'unanimité,

De valider la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage,

D'autoriser le lancement et l'attribution des procédures liées à ces travaux,
D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à ce dossier.

Monsieur Matthieu SPIESSER précise qu'il était plus simple que ce dossier soit porté par la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs, plusieurs communes étant concernées. En plus d'une demande de subvention DETR, un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DDAD 2019 a été monté pour financer ce projet. Le reste à charge sera réparti sur chaque commune. Ce projet s'élève à la somme de 220 000 € H.T.

Monsieur Sébastien RAVIER demande le montant que devra verser la commune de Neung sur Beuvron.

Monsieur SPIESSER répond que le montant sera réparti au prorata du linéaire de voirie de chaque commune. Il est difficile de chiffrer cette participation qui va dépendre du taux de subvention obtenu.

Monsieur Guillaume GIOT estime que le reste à charge pour Neung sur Beuvron pourrait se monter à plus de 20 000 €. Une somme sera à prévoir au budget primitif 2019 pour cofinancer ce projet.

Monsieur SPIESSER est en charge de ce projet porté par la communauté de communes et reviendra ultérieurement auprès du conseil municipal pour évoquer l'avancée du dossier. En fonction du reste à charge, une décision sera prise sur la faisabilité financière de ce projet.

Madame Virginie SENTUCQ signale le mauvais état de l'Allée Royale et demande si la réfection de cette voirie ne pourrait pas être portée également par la Communauté de Communes.

Monsieur SPIESSER répond que cette route est communale et que les conditions budgétaires ne le permettent pas pour le moment.

Monsieur Gérard Marcel POTIER évoque les travaux de voirie effectués sur la route de Romorantin (D922) : les réparations effectuées n'ont pas été efficaces. Il demande des précisions sur les techniques et matériaux qui seront utilisés dans le cadre de ces travaux. Monsieur SPIESSER mentionne que le trafic routier, sur la route de Romorantin, avec le passage de nombreux poids lourds contribue à l'affaissement de la chaussée. La route touristique des Etangs ne devrait donc pas être impactée par ce genre de nuisance.

- Madame Joëlle ANDREOLETTI demande si les travaux de réfection du chemin bas sont terminés. Monsieur GIOT précise que les travaux de terrassement et de nivellement sont finalisés. Trois dos d'âne en calcaire seront mis en place sur la longueur du chemin pour réduire la vitesse des véhicules.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- La Commission permanente du Conseil Départemental au cours de sa séance du 7 décembre 2018 a décidé d'attribuer à la commune une subvention de 995 € pour l'acquisition d'équipement mobilier à la bibliothèque municipale.
- Lors du conseil municipal en date du 12 décembre 2018, le conseil municipal a eu connaissance de l'estimation des domaines concernant la parcelle cadastrée C 1114 pour l'habitation située 11 Chemin de Courton pour une valeur vénale de 101 000 €. Suite à la demande de la collectivité auprès du service des domaines concernant l'estimation du terrain à bâtir cadastré C 1113, ce terrain d'une superficie de 1 226 m² est estimé à 32 500 €. Par mail du 14 janvier dernier, le Conseil Départemental a recontacté la commune afin de connaître les estimations en vue de l'acquisition de la maison d'habitation et du terrain à bâtir. Madame le Maire propose au conseil municipal de conserver les sommes estimées par le service des Domaines et de faire une proposition au conseil départemental à hauteur de 133 500 € pour l'acquisition de l'ensemble des biens.
- Monsieur Marcel Gérard POTIER mentionne que lors des vœux à la population, les travaux de la Place Charles Quenet ont été évoqués. Monsieur POTIER s'interroge sur la nécessité de ce projet qui risque de pénaliser l'accessibilité aux commerces de proximité durant la période de travaux. Monsieur Guillaume GIOT répond que ce projet a été programmé en 2016 pour une estimation d'environ 250 000 €. A l'époque le projet prévoyait une réorganisation conséquente de la Place Charles Quenet avec un terrassement sur trois niveaux. Aujourd'hui, le projet est moindre et consiste en une rénovation de la place sans travaux de terrassement. Monsieur POTIER souhaiterait voir les plans. Monsieur RAVIER précise que le conseil municipal n'a jamais parlé de ce projet lors de ses séances municipales. Monsieur GIOT répond que les dossiers de demandes de subventions datent de 2016. Une subvention au titre du contrat de ruralité a été demandée et votée en conseil municipal, elle a été accordée à hauteur de 36 000 € de

même pour une subvention au titre de la DETR de 75 000 € pour laquelle la collectivité a perçu un acompte. Si le projet est abandonné, il faudra restituer cet acompte. Monsieur RAVIER demande le montant de l'estimation de ce projet.

Monsieur GIOT dispose à ce jour d'un estimatif à 120 000 € pour ce projet. Il faut viser une enveloppe raisonnable aux alentours de 100 000 € pour ce projet. Les esquisses seront présentées prochainement aux commerçants et habitants pour que chacun puisse remonter ses remarques et suggestions. Les travaux de rénovation de la place devront également permettre de répondre aux normes PMR pour l'accessibilité de la Maison des Associations. Il faudra autant que possible éviter de condamner la place durant la période des travaux pour ne pas pénaliser les commerçants.

- Monsieur RAVIER a été sollicité par des habitants de Neung sur un éventuel projet de sécurisation le long de la route de Vernou (D63A) pour cheminer de la route de la Basinière à la nouvelle liaison piétonne route de Vernou. Il est demandé si cette liaison douce pourrait être envisagée en même temps que les travaux de réalisation du rond-point de la Chauvellerie.

Monsieur GIOT précise que les travaux du rond-point sont portés par le Conseil Départemental et que même si la demande sera faite, il est peu probable que le Conseil Départemental accepte de financer ces travaux supplémentaires. Cette liaison devrait représenter un budget d'environ 20 000 € à 30 000 € et pourrait être fléchée sur la DDAD 2020. Ce trajet est emprunté régulièrement par des enfants et des touristes.

- Monsieur RAVIER interroge Monsieur GIRARD afin de savoir si lors de la réhabilitation du gymnase un devis avait été demandé par la précédente équipe municipale pour l'installation de tribunes. En effet, il n'y a actuellement pas assez de place pour accueillir les supporters, parents et accompagnateurs lors des matchs de handball et des compétitions de badminton. Madame Virginie SENTUCQ travaille sur ce dossier et est en attente de devis pour la construction d'une extension du bâtiment.
- Monsieur RAVIER aborde le courrier d'un particulier adressé à tous les membres du conseil municipal en précisant que cette affaire concerne l'ancien conseil municipal. Il s'agit d'une demande de cession d'une parcelle communale cadastrée A1341 dont la commune est actuellement propriétaire. Madame le Maire précise qu'une proposition de prix de vente sera faite au demandeur pour ce terrain.
- Monsieur POTIER questionne sur le report des travaux de réhabilitation du collège. Madame le Maire répond que le début des travaux est prévu pour 2021. Monsieur RAVIER souligne avoir rencontré une personne du conseil départemental l'informant du démarrage des travaux pour 2020. Monsieur GIOT précise que le lancement des travaux de réhabilitation des collèges de Bracieux et Saint-Laurent étant respectivement prévu en 2019 et 2020, il est plus probable que les travaux de reconstruction du collège de Neung démarrent en 2021.
- Monsieur Wilfried LAURENT fait part aux membres du conseil municipal d'un problème rencontré auprès de la direction de l'école maternelle de Neung sur Beuvron. Monsieur Sébastien RAVIER approuve ses dires et demande que la collectivité informe l'inspection académique.
Monsieur GIOT demande à Monsieur LAURENT de rédiger un rapport sur cet incident. Monsieur SPIESSER propose de provoquer une réunion de concertation afin de mettre à plat les problèmes relationnels.

La séance est levée à 19h52.